BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

74 | 01

JANVIER 2019

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

2 **Eneko HIRIART**
Un nouveau trésor de monnaies à la croix à Montauriol (Lot-et-Garonne)

5 **Georges GAUTIER**
Un demi *nummus* inédit au type SOLI INVICTO émis à Trèves en 310

9 **Christian CHARLET, Jean-Yves KIND**
Les quarts d'écu d'argent d'Henri III frappés à Saint-Quentin en 1589

12 **Arnaud CLAIRAND, René WACK**
Une mise au point sur une absence de point :
les quarts d'écu frappés à Poitiers en 1642

CORRESPONDANCES

18 **Fabien PILON**
Le trésor d'imitations radiées de Saint-Aubin-sur Gaillon (Eure)

SOCIÉTÉ

30 Compte rendu de la séance du 05 janvier 2019

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 02 FÉVRIER 2019 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF
SAMEDI 02 MARS 2019 - 13h30 - Salle Benjamin - INHA
SAMEDI 06 AVRIL 2019 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF

ÉTUDES ET TRAVAUX

Eneko HIRIART*

Un nouveau trésor de monnaies à la croix à Montauriol (Lot-et-Garonne)

Cet article a pour objet de présenter brièvement un trésor monétaire d'époque gauloise récemment mis au jour sur la commune de Montauriol, au nord du département du Lot-et-Garonne[1] (figure 1). La découverte, faite par quatre personnes dans un espace boisé au lieu-dit Parpaillou, remonte à la fin du mois de novembre 2014. Aucune trace de conteneur n'a pu être mise en évidence. L'emplacement, qui ne se rattache à aucun site archéologique connu, se situe à 6 km du Dropt, affluent de la Garonne, et à proximité du ruisseau de La Douyne. Conformément aux dispositions en vigueur, les inventeurs ont déclaré leur trouvaille au Service régional de l'Archéologie d'Aquitaine, lieu où les pièces ont été conservées le temps de l'étude.

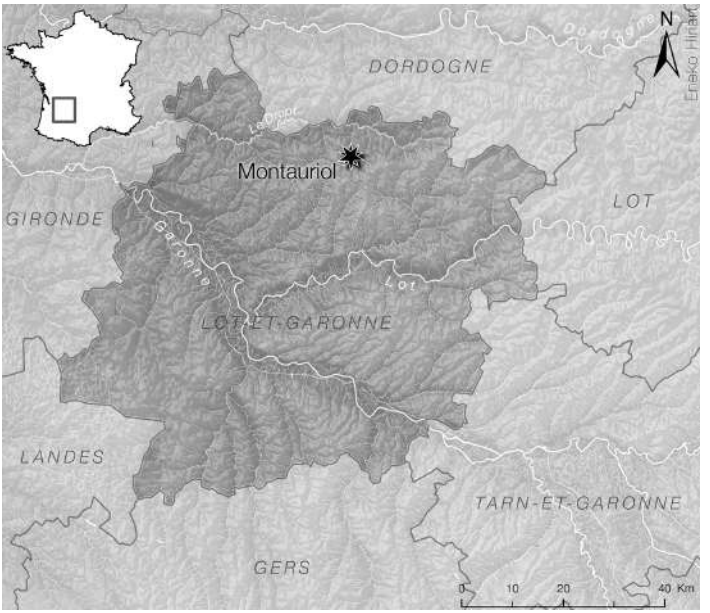

Figure 1 - Localisation du trésor de Montauriol, Lot-et-Garonne (cartographie : E. Hiriart).

* Chargé de recherche au CNRS, IRAMAT-CRP2A - UMR 5060, Université Bordeaux Montaigne, LaScArBx ; eneko.hiriart@u-bordeaux-montaigne.fr

1. Je tiens à exprimer ma gratitude envers Ph. Coutures et G. Migeon (SRA Nouvelle-Aquitaine), V. Geneviève (Inrap) et J.-Fr. Garnier (Société d'Archéologie de Villeneuve-sur-Lot) qui ont facilité l'étude de ce trésor.

Composition du trésor

Le lot monétaire se compose de 198 monnaies celtiques, toutes en argent. Le trésor se révèle cohérent au regard des monnayages qu'il renferme. En effet, la totalité des pièces se rattache au même ensemble monétaire, celui des monnaies à la croix. Ces monnayages, abondants dans le sud-ouest de la Gaule, se caractérisent notamment par la présence d'une croix au revers dans les cantons de laquelle s'agencent des motifs variés. Ces pièces répondent à une grande complexité à la fois chronologique[2], typologique[3], géographique[4] et technologique[5].

Quant aux types monétaires qui composent le trésor de Montauriol, six séries différentes sont attestées dans des proportions inégales (figure 2). Le lot est dominé par les pièces de la série Belvès (CMC2, série 20) qui constituent près de la moitié de la trouvaille (47 %, soit 94 ex.). Vient ensuite la série Causé (CMC2, série 10), abondamment représentée avec près d'un tiers des pièces (32 %, soit 64 ex.). En proportions moindres, suivent les monnaies à la croix de la série à la tête triangulaire (CMC2, série 7 ; 11 %, soit 21 ex.), de la série au panache (CMC2, série 5 ; 7 %, soit 14 ex.), de la série flamboyante (CMC2, série 9 ; 2 %, soit 3 ex.) et de la série cubiste (CMC2, série 4 ; 1 %, soit 2 ex.).

Figure 2 - Proportion occupée par chaque série au sein du trésor (198 ex. ; document : E. Hiriart).

2. Plusieurs périodes de production, s'étalant sur plus de deux siècles, ont été observées au sein de ces monnayages.
3. Plus de 30 séries et 425 classes différentes sont recensées (cf. Hiriart 2017).
4. Entre le Rhône et l'Atlantique, les ateliers monétaires sont multiples. De plus, certaines émissions connaissent une circulation locale, alors que d'autres se diffusent à échelle suprarégionale.
5. La morphologie variée des pièces révèle l'existence de chaînes opératoires et de modes de production multiples.

Deux types inédits

Parmi les exemplaires mis au jour à Montauriol, deux classes monétaires jusqu'ici inconnues doivent être mises en exergue.

La première pièce (figure 3, 192 ; Inv. 192 ; 1,85 g ; 15 mm ; CMC2 20.21, cat. 1095, cet exemplaire) figure, au droit, une étoile à douze ou treize rayons (une partie du relief est estompée) dans un grènetis ; le noyau central est doublement entouré d'un cercle et d'un cercle perlé. Au revers, on trouve une croix avec un cercle pointé aux premier et quatrième cantons, ainsi qu'une ellipse perlée, rattachée par un point au centre de la croix, aux deuxième et troisième cantons. Le revers, identique à celui de la classe CMC2 20.17, permet de rattacher cette classe à la série Belvès.

La seconde pièce (figure 3, 56 ; Inv. 192 ; 2,93 g ; 18 mm ; CMC2 10.25, cat. 867, cet exemplaire) présente, au droit, une tête à gauche à l'œil de face et à l'oreille figurée par une boucle ; la chevelure est matérialisée par une rangée d'arcs de cercle entremêlés. Le traitement du visage s'apparente à celui des têtes de la série Causé (lèvres rattachées au nez, œil en ellipse, base du cou soulignée). Le revers affiche une légende inédite : dans un canton de la croix, on aperçoit un signe en forme de S (estompé) et deux petits caractères lus « I » et « F » ; dans un autre canton, on distingue une petite lettre lue « W » ou « M » suivant le sens de lecture. Les autres cantons sont hors flan.

Suite à cette notice préliminaire, le trésor de Montauriol fera l'objet d'une étude détaillée, actuellement en cours de préparation. Il convient ici de saluer la démarche des inventeurs qui, en déclarant officiellement leur découverte, vont rendre son étude possible.

Figure 3 - Classes inédites découvertes dans le trésor de Montauriol
(clichés : E. Hiriart ; agrandissement × 1,5).

Bibliographie

HIRIART 2017 : E. Hiriart, *Les monnaies à la croix, Catalogue des Monnaies Celtiques, 2*, Paris, Bibliothèque nationale de France et Musée d'Archéologie nationale, 2017. (= CMC2)

Georges GAUTIER*

Un demi *nummus* inédit au type SOLI INVICTO émis à Trèves en 310

Voici quelques mois, un demi-*nummus au* nom de Constantin Ier, produit dans l'atelier de Trèves, nous a été soumis. En voici la description :

D/ CONSTANTINVS AVG, buste lauré, cuirassé et drapé, vu de trois-quarts face (buste A* dans la classification de P. Bastien).
R/ SOLI INVICTO –/–// PTR, Sol vêtu de la chlamyde courant à gauche, main droite levée et main gauche tenant un globe. À ses pieds à droite et à gauche, deux captifs assis. 1,80 g ; 12 h (figure 1). On notera un détail insolite concernant le pied droit de Sol qui semble ici frapper dans le dos le captif assis à gauche.

La série à laquelle appartient cette monnaie divisionnaire inédite est bien connue. Les variétés qu'elle comporte sont communes et figurent dans toutes les collections publiques et privées importantes ainsi que dans de nombreuses trouvailles qui ont été publiées[1]. Il s'agit de fractions du *nummus* frappé au 1/72e de livre dont elles représentent la moitié. En dépit de son poids assez faible par rapport au poids théorique de 4,50 g environ pour une taille au 1/72e de livre, la pièce que nous présentons ici est sans conteste un demi-*nummus*. En effet les divers poids relevés d'autres pièces de la même série varient de 1,42 à 3,06 g. Ils témoignent donc d'une tolérance fiduciaire souvent importante, à l'instar de celle que l'on constate parallèlement sur les *nummi* auxquels elles correspondent[2].

Ces fractions avaient, dès le début du siècle écoulé, été décrites par O. Voetter, en particulier dans le catalogue de la collection Gerin[3]. C'est toutefois en 1954, dans son étude générale du monnayage divisionnaire réformé de Trèves, que P. Strauss en avait reconstitué la série alors composée de quatre variétés seulement au sein du monnayage de l'atelier[4]. Ces variétés qui comportent deux types de revers sont les suivantes :

R/ SOLI INVICTO montrant Sol debout à gauche levant la main droite et tenant un globe dans la gauche.
R/ MARTI CONSERV, Mars debout à droite, tenant une lance verticale et un bouclier.

Aucun différent ne figure dans les champs des revers et la signature de l'atelier est invariablement –/–// PTR.

* 41 rue Saint-Placide, 75006 Paris.

1. À titre d'exemple le trésor de Montbouy, publié par G. Fabre et M. Mainjonet (Fabre, Mainjonet 1958), contenait 33 exemplaires de ces demi-*nummi*. Le dépôt funéraire du Cours du Chapeau-rouge à Bordeaux n'en compte, quant à lui, pas moins de 23. V. Geneviève dans son étude de ce dépôt évoque tout à la fois la fonction et la destination de ces monnaies divisionnaires et donne la liste détaillée des trouvailles qui en contiennent ainsi que leurs localisations. Nous ne possédons, malheureusement, aucune indication sur la provenance géographique de l'exemplaire inédit publié ici.
2. Bastien, Huvelin 1969, p. 61-64, relevaient les poids de 120 exemplaires de Trèves taillés au 1/72e de livre qui s'échelonnent de 3,10 à 5,80 g.
3. Voetter 1921, p. 393, nos 122-125.
4. Strauss 1954, p. 62-63.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

Deux types de bustes à droite (lauré et cuirassé et lauré, cuirassé et drapé vu de trois-quarts arrière) correspondant aux bustes B* et A^*_2 dans la classification de P. Bastien, et complétant la légende CONSTANTINVS AVG, étaient seuls connus à l'époque.

Ces variétés (figures 2-5) ont été reprises à l'identique par C.H.V. Sutherland dans le *RIC* VI en 1967 qui citait, pour ce faire, l'étude de P. Strauss de manière parfois approximative[5].

Depuis cette publication, deux variétés ont été ajoutées aux quatre types déjà décrits. Elles concernent des monnaies dont le revers comporte la légende non abrégée MARTI CONSERVATORI qui figure sur les *nummi* au 1/72e de livre et accompagne la même représentation de Mars. C'est tout d'abord R. Weiller qui a publié en 1976[6] un exemplaire portant cette légende de revers et dont le buste à l'avers est de type A^*_2 (figure 6). Ce demi-*nummus* appartient à la collection du Cabinet des Médailles de Luxembourg. En 2002 C.F. Zschucke[7] a pour sa part décrit le même revers associé à un buste B* figurant dans sa collection personnelle (figure 7). Ces deux nouvelles variétés nous invitent, sans toutefois extrapoler à l'excès, à envisager que cette série de demi-*nummi* puisse encore être ultérieurement complétée par des exemplaires portant la légende longue SOLI INVICTO COMITI présente sur les *nummi* correspondants et qui témoigne, comme on s'accorde à le reconnaitre, d'une évolution politico-religieuse significative de la part de Constantin.

La monnaie que nous présentons aujourd'hui vient donc enrichir les variétés évoquées ci-dessus et possède un double intérêt. Elle nous révèle tout d'abord l'existence d'un nouveau buste impérial dans la même série. Ce buste est lauré, cuirassé et drapé à droite, vu de trois-quarts face. Ceci nous indique que les graveurs trévires ont exactement suivi, pour les demi-*nummi*, l'iconographie en usage à l'avers des *nummi* au 1/72e de livre de la même émission. Ces différentes monnaies ont, selon nous, été produites à l'issue de la célébration des quinquennales de Constantin en juillet 310 et inaugurent la nouvelle réduction pondérale du *nummus* qui passe alors du 1/48e au 1/72e de livre[8]. Ces *nummi* portent, ainsi que nous l'avons déjà évoqué, les légendes de revers longues SOLI INVICTO COMITI et MARTI CONSERVATORI. Les différents T/F accompagnent ici la signature PTR (figures 8-9). Ils reproduisent ceux qui identifiaient les derniers exemplaires antérieurs au 1/48e de livre.

Le revers de notre monnaie constitue en outre une première à Trèves, depuis la réforme monétaire de 294, du fait de la représentation de Sol qui y figure. Il faut, en effet, au terme des vérifications auxquelles nous avons pu procéder, remonter au début de l'année 294 pour rencontrer dans cet atelier un type de revers presque identique sur certains *aureliani* appartenant, selon S. Estiot et P. Zanchi[9], à l'émission 2 de cette

5. SUTHERLAND 1967, p. 227-228 (nos 896-899). Pour les deux derniers numéros, la description fournie comporte un buste à droite « *laureate and draped, seen from rear* » qui ne mentionne pas la présence d'une cuirasse alors que P. Strauss le faisait déjà en 1954 pour les mêmes variétés. Il convient donc, en conséquence, de rectifier les descriptions du *RIC* VI.
6. WEILLER 1976, p. 10 et pl. II, no 80 (2,56 g, 6 h).
7. ZSCHUCKE, 2002, p. 65-66, no 10-8.
8. GAUTIER 2010, p. 9-14. Nous avons proposé dans cette étude de situer dans le temps la réduction du *nummus* du 1/48e de livre au 1/72e, après la fin de la célébration des quinquennales de Constantin, en juillet 310.
9. ESTIOT, ZANCHI 2014, p. 247-296, nos 57-4 à 73-2.

espèce. Le revers de ces monnaies montre Sol debout à gauche, main droite levée et tenant un globe dans la gauche. À ses pieds, un captif est assis à gauche. La légende CLARITAS AVGG complète cette représentation de Sol (figure 10). Mais c'est à Lyon dans le cadre de la 12e émission d'*aureliani* produite également en 294, avant la réforme monétaire, que l'on observe un revers semblable en tous points à celui du demi-*nummus* que nous publions. Ce revers est accompagné de la légende ORIENS AVGG (figure 11). Le même type avait déjà été largement utilisé une vingtaine d'années plus tôt dans plusieurs ateliers, au cours du règne d'Aurélien sur la nouvelle espèce issue de sa réforme monétaire. Dans le cadre de celle de Dioclétien, aucun monnayage en or, en bronze argenté et, *a fortiori*, en argent, comportant cette représentation de Sol ne semble, à ce jour, avoir été signalé. Les seules mentions de la même divinité que nous avons pu constater concernent un *aureus* trévire au nom de Galère César, émis en 302, qui présente, au revers, le buste de Sol et la légende SOLI INVICTO et de rares monnaies, également en or, produites toujours à Trèves entre 305 et 306 durant la seconde tétrarchie. Il s'agit ici, pour l'essentiel, d'*aurei* aux noms de Sévère et de Maximin Daïa Césars. Ils montrent au revers Sol debout à gauche levant la main droite et tenant un globe dans la gauche. La légende accompagnant cette représentation est SOLI INVICT CONSERVAT AVGG ET CAESS NN[10]. Notons enfin, pour mémoire, que lors de l'introduction du *nummus* au 1/72e à Lyon à la même époque qu'à Trèves, quelques rares spécimens de l'émission signée F/T//PLG qui inaugure dans cet atelier la nouvelle réduction, montrent au revers Sol marchant à gauche, main droite levée avec un globe ou un fouet dans la main gauche, une représentation somme toute en partie comparable à celle que révèle le demi-*nummus* inédit.

Comment, dès lors, expliquer à Trèves un tel hiatus entre 294 et 310 pour ce qui est précisément du type de figuration de Sol qui nous occupe ? Au-delà de ce constat général de carence, il semble en premier lieu que la solution soit généralement à rechercher dans l'aspect novateur de la typologie monétaire qui, à partir de 310, fait une place de choix à l'expression d'une forme de protomonothéisme solaire, en particulier au revers des *nummi* au 1/72e puis au 1/96e au nom de Constantin à Londres, Trèves et Lyon qui portent la légende SOLI INVICTO COMITI. Par ailleurs, pour ce qui concerne la reprise en 310 du type de Sol qui figure au revers de la monnaie divisionnaire objet de cette étude, il n'est pas interdit de penser qu'après une période de temps conséquente, les archives iconographiques ou ce qui pouvait en tenir lieu très certainement conservées dans un atelier aussi important que celui de Trèves, aient pu, entre autres, contenir l'image de ce type de revers parmi différents modèles de référence dont pouvaient s'inspirer les graveurs. On rappellera, *in fine*, que l'ouverture de la *Moneta* de Trèves fut assurée, à partir de 293, par des personnels venus de Lyon où, comme nous l'avons indiqué, le même type de revers était largement présent au sein des dernières productions d'*aureliani* de cet atelier. De là à envisager que certains de ces personnels étaient toujours actifs à Trêves en 310 et qu'ils avaient gardé en vive mémoire l'imagerie solaire tétrarchique en usage dix-sept années plus tôt dans leur atelier d'origine, pour la reproduire à l'identique ici, il y a un pas que nous nous garderons de franchir, bien que l'idée puisse paraitre séduisante.

10. SUTHERLAND 1967, p. 173, no 83 (légende de revers SOLI INVICTO) et p. 204, nos 630-631.

Bibliographie

BASTIEN, HUVELIN 1969 : P. BASTIEN, H. HUVELIN, *Trouvaille de folles de la période Constantinienne (307-317)*, *NR* V, Wetteren, 1969.

ESTIOT, ZANCHI 2014 : S. ESTIOT, P. ZANCHI, L'ouverture de l'atelier de Trèves à l'époque tétrarchique, *RN*, 2014, p. 247-296.

FABRE, MAINJONET 1958 : G. FABRE, M. MAINJONET, *Le trésor de Montbouy*, *Gallia* suppl. 12, Paris, 1958, p. 121-271.

GAUTIER 2010 : G. GAUTIER, Un *nummus* inédit frappé à Trèves en 310 ap. J.-C. au nom de Maxence, *GNS*, 237, mars 2010, p. 9-14.

GENEVIÈVE 2019 : V. GENEVIÈVE, Le dépôt funéraire du Cours du Chapeau-rouge à Bordeaux (Gironde), *TM*, XXIII, 2019, p. 83-91.

STRAUSS 1954 : P. STRAUSS, Les monnaies divisionnaires de Trèves après la réforme de Dioclétien, *RN*, 1954, p. 19-69.

SUTHERLAND 1967 : C.H.V. SUTHERLAND, *The Roman Imperial Coinage*, VI, London, 1967.

VOETTER 1921 : O. VOETTER, *Katalog der Sammlung P. GERIN*, Wien, 1921.

WEILLER 1976 : R. WEILLER, *Catalogue des folles romains (Dynastie constantinienne)*, Luxembourg, 1976.

ZSCHUCKE 2002 : C.F. ZSCHUCKE, *Die Bronze-Teilstück-Prägungen der römischen Münzstätte Trier*, Trier, 2002.

Christian CHARLET*, Jean-Yves KIND**

Les quarts d'écu d'argent d'Henri III frappés à Saint-Quentin en 1589

En poursuivant notre étude de l'inventaire de l'ancienne collection royale dressé vers 1686 (registre gamma 46) et en recherchant dans les médailliers les monnaies qui y ont été répertoriées, nous avons retrouvé, classés au règne de Henri III, deux quarts d'écu d'argent[1], au millésime 1589, frappés à Saint-Quentin avec la vaisselle d'argent du duc d'Orléans-Longueville, alors gouverneur de Picardie[2].

Ces deux quarts d'écus étaient connus depuis Le Blanc qui leur consacre une notice spéciale précise[3], complétée par un article d'un érudit local, M. Desains, dans la *Revue numismatique* de 1837[4]. Adolphe Dieudonné les signale également dans son *Manuel*[5]. Ces trois auteurs, ainsi que Hoffmann et Ciani, dans leurs ouvrages catalogues de 1878 et 1926[6], classent ces deux quarts d'écu de Saint-Quentin au règne d'Henri III

* Membre titulaire de la SFN, ancien historien Ville de Paris.

** Archiviste, chargé des collections des monnaies mérovingiennes, carolingiennes, royales et féodales, Département des Monnaies, médailles et antiques, BnF ; jean-yves.kind@bnf.fr

1. Inventaire de la collection royale, vers 1686, p. XXXV et XXXVI.
2. La vaisselle d'argent du gouverneur de Saint-Quentin, M. d'Halluin, fut également mise à contribution. Le duc de Longueville était par ailleurs comte souverain de Neuchâtel en Suisse où sa Monnaie est rouverte la même année 1589.
3. LE BLANC 1692, p. 292 et dessins pl. 53, p. 270 (bis).
4. DESAINS 1837, p. 116-117.
5. BLANCHET, DIEUDONNÉ 1912-1936, II (Dieudonné), p. 135 et 335.
6. HOFFMANN 1878 ; CIANI 1926.

puisqu'ils sont frappés au nom de ce souverain, bien que leurs revers qui évoquent Saint-Quentin soient particuliers, l'un d'entre eux portant même le nom du duc de Longueville. Henri Rolland fait de même en 1932 dans son ouvrage sur la collection G. Motte[7].

En 1956, dans leur tome III, Jean Lafaurie et Pierre Prieur ne répertorient pas ces deux quarts d'écu au règne d'Henri III ; ces deux auteurs considèrent que ces pièces sont des « monnaies obsidionales frappées en 1589, répertoriées au tome IV », tome qui n'est jamais paru[8]. Ce choix a sans doute inspiré les ouvrages plus récents de Jean Duplessy et de Stéphan Sombart puisque les deux quarts d'écu ont été écartés sans explication de la liste des monnaies d'Henri III[9].

Pourtant, Duby n'avait pas répertorié ces deux quarts d'écu dans son ouvrage de 1786 consacré aux monnaies obsidionales et de nécessité[10]. En effet, ces monnaies ne furent pas frappées à l'occasion d'un siège de Saint-Quentin, lequel siège n'eut d'ailleurs pas lieu. Ce furent des monnaies fabriquées préventivement, au nom du roi, par un de ses fidèles, en vue de pouvoir payer une troupe menacée par les ennemis d'Henri III qui envisageaient de s'emparer de Saint-Quentin.

On connaît, pour l'époque, diverses fabrications émanant de grands seigneurs en lutte contre le roi. À Orléans, sous Charles IX, le prince de Condé fit frapper des testons dits « morveux » en toute illégalité, ce qui n'empêche pas les auteurs précités de les classer parmi les monnaies légales du roi. Lafaurie et Prieur, outre le signalement de l'ouverture de nombreux ateliers illégaux, précisent que les monnaies frappées à Montpellier, à Beaucaire, puis à Béziers par le duc Henri de Montmorency furent décriées pour illégalité[11].

Figure 1

D/ +HENRICVS • III • D • G • FRAN • ET • POL • REX. Croix fleurdelisée.
R/ +H • DORLEANS • DALONGVAVIL • FACIEBAT. Dans le champ : PRO • CHRISTO • ET • REGE • S • Q • 1589
8,76 g ; 30 mm
BnF, MMA 79

7. Rolland 1932, p. 138, nº 550 (ex. au nom de Longueville)
8. Lafaurie, Prieur, 1956, p. 100, liste des ateliers, rubrique « Saint-Quentin ».
9. Duplessy 1999 [1989] ; Sombart 1998.
10. Duby 1786.
11. Lafaurie, Prieur, 1956, p. 98.

Or, aucun décri royal ne visa les quarts d'écu de Saint-Quentin. Ces pièces purent circuler en toute légalité avec l'assentiment du roi et, à la différence des espèces obsidionales, elles ne donnèrent jamais lieu à remboursement. Elles furent bien, à l'époque, considérées par tous, et en premier lieu par le gouvernement royal, comme des espèces légales sans aucune restriction.

Nous proposons donc de réintégrer les deux quarts d'écus de Saint-Quentin de 1589 dans la série des monnaies royales d'Henri III. Ces deux exemplaires de l'ancienne collection royale sont photographiés ici pour la première fois.

Figure 2

D/ +HENRICVS • III • D • G • FRAN • ET • POL • REX. Croix fleurdelisée.
R/ +SANCTVS • QVINTINVS • 1589. Dans le champ : PRO • CHRISTO • ET • REGE • XV
8,63 g ; 29 mm
BnF, MMA 80
(Le chiffre XV indique la valeur du quart d'écu en 1589 : 15 sols)

Bibliographie

Blanchet, Dieudonné 1912-1936 : A. Blanchet, A. Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, Paris, 1912-1936, II, 1916.

Ciani 1926 : L. Ciani, *Les monnaies royales françaises de Hugues Capet à Louis XVI*, Paris, 1926.

Desains 1837 : M. Desains, Notice sur la numismatique de la ville de Saint-Quentin, et du comté de Vermandois, *RN*, 1837, p. 107-119.

Duby 1786 : P. A. Tobiesen Duby, *Recueil des pièces obsidionales et de nécessité*, Paris, 1786.

Duplessy 1999 [1989] : J. Duplessy, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI*, Paris / Maastricht, 1988-1989, II, 1989 et rééd. 1999.

Hoffmann 1878 : H. Hoffmann, *Les monnaies royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI*, Paris, 1878.

Lafaurie, Prieur, 1956 : J. Lafaurie, P. Prieur, *Les monnaies des rois de France*, II, Paris / Bâle, 1956.

Le Blanc 1690 et 1692 : F. Leblanc, *Traité historique des monnoyes de France*, Paris, 1690, et Amsterdam, 1692.

Mailliet 1868 : P. Mailliet, *Monnaies obsidionales et de nécessité*, Bruxelles, 1868, pl. XCIX.

Arnaud CLAIRAND*, René WACK**

Une mise au point sur une absence de point : les quarts d'écu frappés à Poitiers en 1642

Du 23 novembre 1606 au 17 janvier 1642, la Monnaie ordinaire de Poitiers connue une longue période de chômage. Des fabriques de doubles et deniers tournois de cuivre furent toutefois établies à Poitiers et frappèrent du 26 novembre 1618 au 17 mars 1622 puis du 29 août 1626 au 13 décembre 1627[1]. Le 1er janvier 1641, un marchand de Poitiers, Michel Leblanc, nomma devant les notaires poitevins Dousselin et Royer, un procureur – Henri Asse – afin de présenter devant la Cour des monnaies son offre destinées à faire travailler la Monnaie de Poitiers au forfait de 100 marcs d'or et 200 marcs d'argent par an. Le 15 février 1641, la Cour adjugea à Leblanc le bail de cette Monnaie, à compter du 1er mars 1641 et au fait fort de 200 marcs d'or et 400 marcs d'argent par an[2]. Très tôt, Leblanc fut confronté à la concurrence de marchands et merciers achetant de la « vieille vaisselle, masse, lingotz ». Le 9 avril 1641, il obtint de la Cour des monnaies un arrêt obligeant les particuliers à vendre les matières en l'hôtel de la Monnaie[3].

Afin de mettre la Monnaie de Poitiers en état de fonctionner, le 29 avril 1641, le graveur général Jean Darmand l'Orphelin, déposa au greffe de la Cour des Monnaies un poinçon d'effigie pour les demi-francs, une matrice pour faire les poinçons des écus d'or, une matrice pour faire les poinçons des demi-écus d'or, deux matrices pour faire les poinçons des demi-francs, une matrice pour les quarts d'écu et une matrice pour les huitièmes d'écu. Ces matrices et poinçon ont été récupérés le 6 mai 1641 par Henry Asse, procureur de Leblanc.

Pour autant, la Monnaie de Poitiers n'ouvrit par immédiatement et Leblanc ne fit sa première délivrance que le 18 janvier 1642[4]. En raison de cette ouverture tardive l'atelier de Poitiers ne frappa pas de demi-francs l'édit de Péronne de septembre 1641 ayant interdit la frappe des demi et quarts de franc. Cette année, un certain Herpin est mentionné comme « tailleur » de la Monnaie[5]. Il s'agissait de René Ier Herpin[6],

* Membre titulaire de la SFN, numismate professionnel ; clairand@cgb.fr
** Membre titulaire de la SFN.

1. AN, Z1b 313, 402 et 937.
2. AN, Z1b 83, fo 11-11 vo. D'autres actes indiquent toutefois que la ferme a été adjugée au fait fort de 1000 marcs annuels : « Poictiers. La ferme de la Monnoye de Poitiers a esté adjugée à Michel Leblanc au fait fort de mil marcs » (AN, Z1b 345).
3. AN, Z1b 83, fo 11-11 vo.
4. AN, Z1b 331.
5. AN, Z1b 331.
6. René Ier Herpin, graveur particulier de la Monnaie de Poitiers, était marié à Marguerite Leclerc (inhumée le 31 août 1679, AD Vienne, registres paroissiaux de Saint-Porchaire de Poitiers, baptêmes, mariages, sépultures, 1677-1679, fo 102, vue 104/116). Les 3 août 1630 et 4 octobre 1632, lors des baptêmes de ses fils Jacques et René, il est déclaré maître orfèvre juré de Poitiers (AD Vienne, registres paroissiaux de Saint-Porchaire de Poitiers, baptêmes, 1625-1633, vue 68 et 90/106). Le 8 mars 1636 est cité en tant que caution lors de la réception à la maîtrise d'orfèvre de Philippe Violette, de Niort. Le 18 novembre 1642, il est nommé juge-consul des marchands de Poitiers (Pailloux 1962, p. 69). Il fut inhumé le 11 mars 1658 dans le cimetière de Saint-Porchaire de Poitiers et est alors toujours qualifié de « maistre orphèvre » (AD Vienne, registres paroissiaux de Saint-Porchaire de Poitiers, sépultures, 1622-1667, fo 196 vo, vue 81/121).

maître orfèvre de Poitiers, et faute d'essayeur il réalisa également les essais pour Leblanc jusqu'au 31 mars 1642[7]. À cette date il fut remplacé par Jean Delahaye[8], également maître orfèvre de Poitiers, en tant qu'essayeur commis. Delahaye fut installé par René Clerc, le juge-garde de la Monnaie de Poitiers, mais sa commission ne fut enregistrée que le 9 janvier 1643 par la Cour des monnaies de Paris[9]. Nous reviendrons plus loin sur un aspect inédit lié à ce changement d'essayeur.

En 1642, la Monnaie de Poitiers, avec 8 écus d'or en boîte, frappa environ 1 600 écus d'or de 5 livres 4 sols. Ces monnaies furent mises en circulation suite à 3 délivrances faites entre le 26 avril et le 6 août 1642[10].

Le 20 mars 1643, la Cour de monnaies procéda à l'ouverture de la boîte de la Monnaie de Poitiers pour les espèces frappées entre le 18 janvier et le 6 août 1642[11]. Cette boîte contenait 8 écus d'or frappés sous l'exercice de l'essayeur commis Jean Delahaye et 14 quarts d'écu d'argent, dont 10 frappés sous René Herpin (entre le 18 janvier et le 31 mars 1642) et 4 mis en boîte sous l'exercice de Jean Delahaye (entre le 31 mars et le 6 août 1642). Le conseiller commis au comptoir de la Cour des monnaies donne sa propre description des monnaies contenues dans la boîte et indique qu'elles ont pour différents « un petit rameau après le mot benedictum et devant le millésime 1642 et d'une petite larme après le mot nomen du costé du trousseau qui est celuy de la croix »[12]. Dans les faits le rameau est un épi de blé, différent du maître Michel Leblanc, la larme étant le différent du graveur René Ier Herpin. Le conseiller au comptoir qui avait la charge de faire des vérifications et prélèvements dans la circulation courante, généralement auprès des changeurs parisiens ou des recettes royales, trouva dans la circulation des quarts d'écu avec un G retourné alors que les 14 quarts d'écu de la boite présentait un G normal. Le G retourné signalé par le conseiller est la lettre G, différent de l'atelier de Poitiers, qui a été gravé dans la continuité de la légende et qui apparaît à l'envers à l'exergue. Cette erreur de gravure est rare nous la connaissons également pour l'atelier de Bourges pour les années 1642-1643[13]. Il est intéressant de noter qu'il n'est fait aucune remarque sur la titulature royale qui se trouve du côté de l'écu et non pas autour de la croix comme il était d'usage durant le règne de Louis XIII. De manière inexpliquée à ce jour certains ateliers monétaires lors de leur réouverture en 1641-1642 ont choisi de mettre la titulature royale autour de l'écu, ce fut le cas

7. AN, Z^{1b} 83, f° 197 v°-198.
8. Jean Delahaye figure parmi les maîtres orfèvres de Poitiers. D'après Pailloux 1962, p. 49, le 22 novembre 1644, il habitait rue des Jacobins à Poitiers dans une maison construire par Jacques Servant. Le 25 novembre il épouse Jeanne Babinet, fille de Charles et de Marguerite Bosse. Sa femme décéda le 8 octobre 1714. Il se démit de sa place d'orfèvre le 12 janvier 1689 et son poinçon fut biffé le 15 mars suivant. Ces informations doivent être prises avec prudence car, pour le XVIIe siècle, nous avons retrouvé plusieurs Jean Delahaye orfèvres à Poitiers alors que Pailloux n'en mentionne qu'un seul ! Un travail relatif aux orfèvres de Poitiers est actuellement en cours de réalisation par l'un d'entre nous et est mené en collaboration avec Thierry Allard, conservateur des objets d'art auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.
9. AN, Z^{1b} 83, f° 200-200 v°.
10. AN, Z^{1b} 331. La règle de mise en boîte était alors d'un écu d'or en boîte pour 200 frappés. Ce registre donne également un poids monnayé de 22 marcs 2/29 de marc, mais il s'agit d'un calcul qui a été fait par le rédacteur du registre à partir de 1 600 exemplaires, chiffre de mise en boîte.
11. AN, Z^{1b} 409.
12. AN, Z^{1b} 409.
13. Wack 2012

pour les ateliers de Tours, Poitiers, Montpellier, Nantes, Amiens, Arras, Rennes et Aix-en-Provence. Le conseiller au comptoir constata également que les quarts d'écu de la boîte étaient de titre et de poids faibles. En raison de ces anomalies, le 1er juillet 1643 la Cour des monnaies rendit un arrêt afin qu'un juge se rende à Poitiers, saisissent les registres du maître et procède à son interrogatoire ainsi qu'à celui des deux essayeurs commis et du juge-garde. Une liste de questions à poser au personnel de la Monnaie de Poitiers accompagne cet arrêt, toutefois les réponses ne nous sont pas parvenues.

L'examen numismatique va dans le sens des observations faites par le conseiller au comptoir de la Cour des monnaies. Des quarts d'écu avec le G normal et le G retourné ont en effet été retrouvés. L'analyse du style permet de conclure que les coins ont été frappés par un même graveur, en l'occurrence René Ier Herpin.

Nous connaissons deux variétés de coin de droit et de coins de revers pour les quarts d'écu ayant le G retourné (figures 1-2).

Figure 1

D/ • LVDOVICVS • XIII • D • G • FRAN • ET • NAVA • REX • G (retourné) ; légende à 6 h, écu de France couronné accosté de II – II.

R/ +SIT • NOMEN (larme) DOMINI • BENEDICTVM • (épi de blé) • 1642 ; légende à 12 h, croix bâtonnée et fleurdelisée.

9,60 g ; 31 mm.

Figure 2

D/ • LVDOVICVS • XIII • D : G • FRAN • ET • NAVA • REX • G (retourné) ; légende à 6 h, écu de France couronné accosté de II – II.

R/ +SIT • NOMEN (larme) DOMINI • BENEDICTVM • (épi de blé) 1642 ; légende à 12 h, croix bâtonnée et fleurdelisée.

9,38 g ; 30 mm.

Le quart de la figure 1 ne présente au droit qu'un point entre D et G et au revers deux points encadrant l'épi de blé, alors que celui de la figure 2 a un double-point entre D et G et un seul point avant l'épi.

Un extrait des registres du greffe de la Monnaie de Poitiers du 31 mars 1642[14] nous indique que René Ier Herpin, commis essayeur pour les matières d'or et d'argent qui sont apportées au change de la Monnaie est démissionnaire. Ce même jour, Jean Delahaye, maître orfèvre à Poitiers, est commis pour la durée d'un an en remplacement d'Herpin. Un passage de cet extrait, n'ayant jamais été signalé par nos devanciers, donne une information étonnante :

> « pour distinguer les ouvraiges d'argent qui ont cy-devant esté fabriqués et essayés par ledit Herpin, n'ayant esté fabricqué aucunes espèces d'or, pour diserner les espèces d'argent qui seront fabricquée sy apprès, ledit Herpin a déclairé comme tailleur de ladicte Monnoye qu'il ostera et ne mettra à l'advenir dans les trousseaux qui serviront à monnoyer les espèces d'argent le point qu'il a cy-devant mis ausdits trousseaux qui est entre le différend du maître qui est un espic de bled qui tient au pied de M <...>, laquelle finit le mot de benedictum ».

Ce passage nous a incité à regarder très attentivement les points placés de part et d'autre de l'épi de blé sur les espèces de Poitiers de 1642.

Comme pour les quarts au G retourné nous connaissons deux variétés pour les quarts ayant le G placé correctement à l'exergue du droit (figures 3-4).

Figure 3

D/ • LVDOVICVS • XIII • D : G • FRAN • ET • NAVA • REX G ; légende à 6 h, écu de France couronné accosté de II – II.
R/ +SIT • NOMEN (larme) DOMINI • BENEDICTVM • (épi de blé) 1642 ; légende à 12 h, croix bâtonnée et fleurdelisée.
9,58 g ; 30,5 mm.

D/ • LVDOVICVS • XIII • D : G • FRAN • ET • NAVA • REX G ; légende à 6 h, écu de France couronné accosté de II – II.
R/ +SIT • NOMEN (larme) DOMINI • BENEDICTVM (épi de blé) 1642 ; légende à 12 h, croix bâtonnée et fleurdelisée.
9,61 g ; 31,5 mm.

14. AN, Z1b 83, f° 197 v°-198.

Figure 4

Figure 5

Figure 6

Le quart d'écu de la figure 3 présente encore au revers un point avant l'épi de blé alors que celui de la figure 4 n'a plus de point. Ce dernier correspond à la production faite sous l'essayeur commis Jean Delahaye à partir de début avril 1642.

Concernant les écus d'or dont les délivrances ont été faites entre avril et août 1642, donc sous la commission de Jean de La Haye, ils ne portent pas de point avant le différent du maître (figure 5).

D/ (Soleil) LVDOVICVS • XIII • D : G • FRAN • ET • NAVA • REX ; légende à 12 h, écu de France couronné.
R/ +CHRISTVS (larme) REGNAT • VINCIT • ET • IMP (épi de blé) ; légende à 3 h, croix annillée et fleurdelisée
25,5 mm.

Tous les quarts d'écu frappés en 1643 (figure 6) et au début du règne de Louis XIV (1644 à 1646) n'ont pas de point avant l'épi de blé.

D/ • LVDOVICVS • XIII • D : G • FRAN • ET • NAVA • REX G ; légende à 6 h, écu de France couronné accosté de II – II.
R/ +SIT • NOMEN (larme) DOMINI • BENEDICTVM (épi de blé) 1643 ; légende à 12 h, croix bâtonnée et fleurdelisée.
9,62 g ; 30,2 mm.

S'il était obligatoire de distinguer les productions monétaires à l'occasion d'un changement de maître ou de graveur en prenant un nouveau différent choisi, les numismates omettent souvent de signaler que cette règle s'appliqua également aux essayeurs, et ce, dès le XVIe siècle. Généralement afin de distinguer l'exercice d'un nouvel, essayeur, le maître ou le graveur d'un atelier pouvaient changer leur différent, mais l'essayeur pouvait prendre une marque distinctive qui lui était propre[15].

Pour l'atelier de Poitiers la situation est singulière et inédite. En effet le changement d'essayeur ne s'accompagne non pas de l'ajout d'un signe distinctif, mais de la suppression d'un simple point de ponctuation auquel personne n'aurait prêté attention sans la mention du registre du greffe de la Monnaie de Poitiers. L'absence de point prend ici une toute autre signification et entre désormais dans la catégorie des marques et différents des officiers commis.

Récapitulatif des variétés de légende des quarts d'écus frappés en 1642 à Poitiers :

1 Type avec le G retourné et D • G au droit et l'épi de blé entre deux points (Collection privée. Vente C. Burgan du 25 mai 2018, lot 107).
2 Type avec le G retourné et D • G au droit et un point avant l'épi de blé (Stock J. Creusy de Lyon, janvier 2010).
3 Type avec le G retourné et D : G au droit et un point avant l'épi de blé (Collection privée, liste G. Barré mai-juin 1977 nº 547. Vente internet septembre 2010).
4 Type avec le G à l'exergue et D : G au droit et un point avant l'épi de blé (Vente 33 CGB 2007, nº 1149. Trésor de l'abbaye de Vauclair nº 535. Numisonline VSO 48, mai 2009 nº 44).
5 Type avec le G à l'exergue et D:G au droit et absence de point avant l'épi de blé (collection privée. Trésor de Vauclair nº 536. VSO 5 Albuquerque novembre 1987 nº 23. Vente Bourgey 7 décembre 1988 nº 119. Liste P. Guillard novembre 2013. Vente MDC Monaco du 2 décembre 2016 nº 292. Stock ancien CTMP NUMIS).

Les quarts d'écu des types 1 à 4 ont été frappés au cours du premier trimestre 1642 alors que René Herpin était graveur et essayeur, les quarts d'écu du type 5, devenu définitif, sous la commission du nouvel essayeur Jean Delahaye.

Bibliographie

CLAIRAND 1996 : A. CLAIRAND, *Monnaies de Louis XV, le temps de la stabilité monétaire (1726-1774)*, Paris, 1996.

WACK 2012 : R. WACK, Thomas Mosnier : quelques pièces à conviction complémentaires, *BSFN*, juin 2012, p. 180-188.

PAILLOUX 1962 : É. PAILLOUX, *Orfèvres et poinçons, XVIIe-XVIIIe-XIXe s., Poitou – Angoumois – Aunis – Saintonge*, La Rochelle, 1962.

15. Jusque vers le milieu du XVIe siècle, le changement de différent de maître pouvait également intervenir en cas de condamnation du maître par la Cour des monnaies. En 1549, avec l'apparition des millésimes, il n'était plus nécessaire de changer le différent du maître en cas de condamnation. Au sujet de l'adoption d'un différent par les essayeurs au XVIIIe siècle, voir notamment CLAIRAND 1996, p. 11-12.

CORRESPONDANCES

Fabien PILON*

Le trésor d'imitations radiées de Saint-Aubin-sur Gaillon (Eure)

La commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure) est située sur un plateau dominant la vallée de la Seine, à environ 20 km à l'est d'Évreux. Elle est connue pour les vestiges d'époque gallo-romaine qui y ont été mis au jour, en particulier ceux d'un vaste ensemble cultuel fouillé dans le bois des *Motelles*, entre 1901 et 1914[1].

C'est à environ 700 m à l'est de ce sanctuaire, au lieu-dit *Les Doguets*, qu'un trésor a été mis au jour en 1973 à l'occasion de la construction d'un pavillon, sur la parcelle actuellement cadastrée ZE187. La découverte, signalée dans les informations de *Gallia*, aurait consisté en « 109 petits bronzes de fabrication locale, imitant le monnayage de Tétricus, contenus dans un vase ovoïde » ; l'auteur précise que le récipient a été brisé par la pelle mécanique, mais qu'« il semble que l'on ait récupéré toutes les monnaies qu'il avait contenues »[2]. L'information a ensuite été reprise dans le Corpus des trésors monétaires antiques de France[3]. Le contexte archéologique reste imprécis, même si D. Cliquet évoque un site d'habitat sur la base des autres mobiliers présents, céramique et faune en particulier[4]. Signalons qu'un diagnostic archéologique a été réalisé en 2011 au même lieu-dit, mais à environ 200 m plus au sud, et qu'il a livré les vestiges d'un ensemble funéraire ou votif implanté durant la 2e moitié du IIe siècle apr. J.-C. et fréquenté jusqu'au milieu du IIIe siècle, voire au début du IVe siècle[5].

La notule publiée dans *Gallia* précise que lot a été remis au Cabinet des Médailles de la BnF pour nettoyage et étude, ce que confirme le registre de cette institution : « Dépôt par le docteur Dollfus (Lyons-la-Forêt - 27480) d'un trésor de 113 monnaies locales du IIIe siècle trouvées par M. Proust - demeurant à Gailloncel par Gaillon - En juillet 1973, Le 2 avril 1974 S.R. ». La découverte a donc été effectuée en juillet 1973 et les monnaies déposées au Cabinet des Médailles par M.-A. Dollfus, alors correspondant du directeur de la circonscription des Antiquités historiques de Haute et Basse Normandie, étaient au nombre de 113 et non de 109.

Les archives de la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie conservent plusieurs documents liés à cette affaire. On y trouve notamment la déclaration rédigée par G. Proust[6], mais aussi le compte rendu de M.-A. Dollfus adressé le 23 octobre 1973 au directeur des Antiquités historiques de Normandie. Il y relate sa

* UMR 7041 - ArScAn, Équipe Archéologie de la Gaule et du Monde antique (GAMA) ; fabien.pilon@wanadoo.fr

1. Cliquet 1993, p. 184-186.
2. de Boüard 1974, p. 330.
3. Loriot, Scheers 1985, p. 91.
4. Cliquet 1993, p. 185.
5. Jahier 2011.
6. « Gaillon, le 25 septembre 1973. Monsieur le Maire, Exécutant des terrassements en vue d'une construction sur votre commune au lieu-dit « Les Doguets » lotissement de Monsieur Proust lot no 2, il a été trouvé différents débris de tuiles et poteries de caractères anciens. Il a également été trouvé des pièces ou médailles dont le relief peu proéminent laisse apparaître des figurines et inscriptions qui semblent antiques. Monsieur le Maire, je vous fais la présente déclaration en vertu de la loi du 27 septembre 1941 (...) G. Proust ».

visite chez l'inventeur pour examiner le mobilier et se rendre sur le lieu de la découverte. G. Proust « s'est montré très coopérant » et aurait « présenté l'ensemble de ses trouvailles ». Il a notamment remis les pièces de monnaie récupérées ainsi qu'un fragment de vase ovoïde en céramique grise à pâte blanche dont la base a pu être reconstituée et qui « portait encore sur la face interne une de ces petites pièces accolée par l'oxyde de cuivre ». Les photos prises par M.-A. Dollfus permettent d'en proposer une illustration (figure 1).

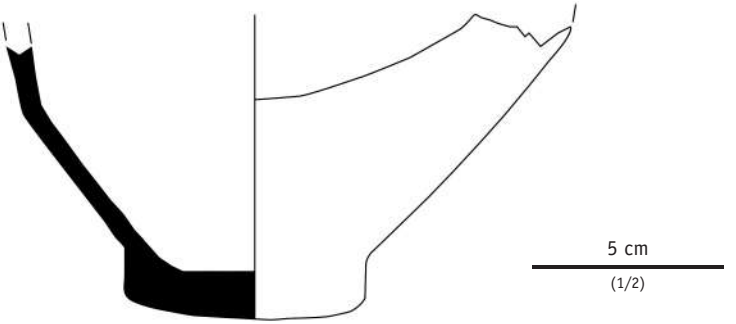

Figure 1 - Céramique ayant contenu le trésor (© A. Pilon).

Après consultation de J. Lafaurie, conservateur au Cabinet des Médailles de la BnF, le propriétaire a accepté de confier les monnaies en sa possession pour nettoyage et détermination. La copie de l'étude, réalisée par S. de Roquefeuil, figure également dans les archives de la DRAC de Normandie. Elle confirme que le lot comprend bien 113 monnaies « locales » émises à la fin du IIIe siècle : 1 Claude II ; 1 Tétricus Ier (type du centaure à droite : RIC V-2, 151) ; 87 « frappées à l'imitation du monnayage officiel » ; 24 « indéterminées suite à leur mauvais état de conservation ». Les types de revers les plus représentés sont ceux de *Pax aug* et de *Salus aug*[7] et aucune identité de coin n'a été relevée. Deux catégories modulaires ont été distinguées par la numismate en fonction du « diamètre de grènetis » : 12-13 mm (45 ex.) et 10,5 mm (16 ex.). Une seconde note, issue du même fonds documentaire[8], répertorie toutes les masses, ce qui permet de calculer la valeur moyenne de ce paramètre pour les 112 spécimens intacts, soit 0,91 ± 0,33 g.

Ce même texte rappelle que G. Proust a récolté « une centaine de pièces », mais ajoute qu'il « semble que quelques-unes furent récoltées par des ouvriers et dispersées ». Or, en février 2015, un second lot de 743 monnaies a été donné à la DRAC de Normandie par le conducteur de l'engin de terrassement. Celui-ci relate que lui, son frère et le propriétaire du terrain ont assisté à la découverte, visible par l'étalement des bronzes.

7. « *Aequitas aug*, *Comes aug*, *Concordia aug* ou *Felicitas aug*, *Consecratio*, *Laetitia aug*, *Spes aug* : 1 ; *Oriens aug*, *Pietas aug*, *Providentia aug* : 2 ; *Hilaritas aug* ou *Liberalitas aug* : 3 ; *Virtus aug* : 4 ; *Felicitas aug*, *Fides militum*, *Fortuna aug* : 5 ; *Salus aug* : 24 ; *Pax aug* : 29 ; indéterminés : 24 ».
8. *Un trésor de la fin du IIIe siècle découvert à Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure 27) par M. le Dr M.A. Dollfus et Mme S. de Roquefeuil*, non daté, 4 p.

Chacun en a ramassé le plus possible, sans sélection ni tri sur place ou ensuite : environ 900 pour les deux frères, nombre qui s'est réduit à 743 au fil des ans (et des dons[9]), et environ 600 pour G. Proust qui a « quitté les lieux avant eux ». Le donateur ne sait pas ce qu'est devenu ce dernier ensemble. Toute la documentation dont nous avons fait état suggérait que G. Proust avait confié pour étude toutes les monnaies qu'il avait en sa possession, mais tel n'a peut-être pas été le cas au vu de ces nouveaux éléments. Enfin, le propriétaire en ayant parlé au village, d'autres personnes sont venues gratter le sol. Deux monnaies, récemment vendues avec la mention « proviendrait du Trésor de Saint-Aubin-sur-Gaillon »[10] (figure 2), pourraient résulter de ces ramassages ayant suivi l'ébruitement de la découverte, à moins qu'elles ne soient issues des largesses du terrassier ou bien du lot ayant appartenu à G. Proust pour lequel nous ne disposons d'aucune photographie.

Figure 2 - Monnaies vendues, en 2014 (a) et 2018 (b), comme provenant du trésor (échelle arbitraire ; © iNumis).

Au final, le trésor de Saint-Aubin-sur-Gaillon ne contenait donc pas 109 petits bronzes, mais au moins 861 et sans doute plus de 1 500.

Le lot donné en 2015, que nous publions aujourd'hui[11], se compose d'un unique et médiocre antoninien officiel de Tétricus Ier (no 1 ; Elmer 764), de 739 imitations radiées (nos 2-740) et de trois flans non frappés (nos 741-743) (figure 3 ; planches 1 à 3). La plupart de ces imitations sont empreintes aux effigies des Tétricus et avec des revers dérivés des séries monétaires des deux usurpateurs, souvent dégénérés ou frustes (292 exemplaires, soit 39,5 %). Deux spécimens portant la marque d'exergue lyonnaise IIII assurent l'année 276 comme *terminus post quem* (nos 455-456), et deux autres peu communs méritent d'être signalés :

- l'un, à l'effigie de Tétricus II, porte le type *Nobilitas augg* à son revers (cf. Elmer 795 ; no 183 ; planche 1) ;
- l'autre offre un buste orienté à gauche et drapé du *paludamentum*, sans doute de Tétricus II (no 703 ; planche 3).

9. Trois pièces, confiées à un ami, sont par exemple exposées dans une vitrine de la mairie de Saint-Pierre-la-Garenne (Eure).
10. iNumis, ebay : 2018, « Tétricus, frappe barbare, Minimi, vase, Saint Aubin sur Gaillon, rare – 81 ; 0,91 g, ø 11 mm » ; un autre exemplaire venant du même lot a été vendu en 2014 (information iNumis).
11. Nous remercions Florence Carré, Conservatrice en chef du patrimoine au Service régional de l'archéologie de Normandie, pour nous avoir confié l'étude de cet ensemble qui va être donné au musée municipal d'Évreux, ainsi que la Direction régionale des affaires culturelles (SRA) pour avoir financé les travaux de photographie.

nº	MONNAYAGE OFFICIEL	ELMER	*RIC*	Total
	Tétricus Ier (271-274)			
	Atelier principal (Trèves)			
	4e émission (272-273)			
1	IMP (?C) TETRICVS P F AVG - ?-			
	SPES PVBLICA (*Spes* 1c)	764/4 var.		1
	MONNAYAGE D'IMITATION			
	Gallien			
2	Type *Laetitia aug* (*Laetitia* 3)		cf. 181 (Claude II, Siscia) ou autres	1
	Claude II			
3	Droit incus		(-)	1
	Claude II ou *Divo Claudio*			
4	Type indéterminé		?	1
	Divo Claudio			
5	Type *Consecratio* à l'autel à caissons		cf. 261	1
6-7	Type *Consecratio* à l'aigle		cf. 266	2
	Victorin			
	Types des Tétricus			
8	*Laetitia aug g/n*	cf. 786/7		1
9-10	*Spes augg/publica*	cf. 764/67/91		2
	Tétricus Ier, Tétricus II ou empereur indéterminé			
	Types de Gallien			
11	*Liberal aug* -/T//-	(-)	cf. 227	1
	Types de Claude II ou Victorin			
12-13	*Aequitas aug*	cf. 700-702	cf. 14-15	2
	Types de Claude II ou autres			
14	*Libert(as) aug*	(-)	cf. 63	1
	Types de Claude II ou Lélien			
15	*Victoria aug* (*Victoria* 8)	cf. 622/5 (Lélien)	cf. 171 (Claude II)	1
	Types de Divo Claudio			
16-22	*Consecratio à l'autel*	(-)	cf. 261	7
23	*Consecratio à l'aigle*	(-)	cf. 266	1
	Types de Postume			
24-25	*Oriens aug*	cf. 569		2
	Types de Victorin			
26-31	*Invictus ; */-//-*	cf. 683		6
32-39	*Invictus*	cf. 683		8
40-42	*Pax aug*	cf. 682		3
43-47	*Providentia aug*	cf. 743		5
48-57	*Salus aug*	cf. 697		10
58	*Salus aug* inversé	cf. 697		1
59-63	*Virtus aug*	cf. 699		5

nº	MONNAYAGE D'IMITATION (suite)	ELMER	*RIC*	Total
	Types des Tétricus			
64-67	*Comes aug*	cf. 770/774		4
68-72	*Fides militum*	cf. 783		5
73-107	*Hilaritas augg*	cf. 789		35
108	*Hilaritas augg* inversé	cf. 789		1
109-157	*Laetitia aug g/n*	cf. 786/787		49
158-161	*Laetitia aug g/n* inversé	cf. 786/787		4
162-177	*Laetitia aug g/n* ou *Salus augg*	(-)		16
178-182	*Mars victor*	cf. 794		5
183	*Nobilitas augg*	cf. 795		1
184-326	*Pax aug*	cf. 771/5		143
327-347	*Pax aug* : série avec liaisons de coins (D1, D2, D3, D4, D?-R1)	cf. 771/5		21
348	*Pax aug ;* */-//-	cf. 771/5		1
349-353	*Pax aug* inversé	cf. 771/5		5
354-355	Hybride *Pax aug / Laetitia aug g/n* (sceptre à dr., couronne à g.)	(-)		2
356-357	Hybride *Pax aug / Salus augg* (ancre à dr., rameau à g.)	(-)		2
358-370	*Pietas augustor/augg*	cf. 773/7		13
371-403	*Salus augg*	cf. 779/88		33
404-414	*Salus augg* : série avec liaisons de coins (D5-R2)	cf. 779/88		11
415-420	*Spes augg*	cf. 791		6
421-437	*Spes augg/publica*	cf. 764/67/91		17
438-442	*Victoria aug*	cf. 765/8		5
443-447	*Virtus augg*	cf. 780		5
	Types indéterminés			
448-449	Personnage ind. assis à g.	(-)		2
450-451	Personnage ind. deb. à g., tenant une haste ou une longue torche pointée en avant	(-)		2
452-454	Personnage ind. deb. à g., tenant une corne d'abondance ; X/-//-	(-)		3
455-456	Personnage ind. deb. à g., indéterminés -/-//IIII (?)	(-)		2
	Indéterminé			
457-735	Type non identifiables et dégénérés	(-)		279
736-740	Revers fruste	(-)		5
	Objets monétaires			
741-743	Flans non frappés	(-)		3
	TOTAL			***743***

Figure 3 - Composition du second lot du trésor donné en 2015.

À défaut d'être complet, le trésor de Saint-Aubin-sur-Gaillon est remarquable par son homogénéité. Celle-ci est tout d'abord typologique puisque 855 objets sur 856 sont des imitations radiées ou des flans destinés à en produire, soit une proportion de 99,88 %, et que ce numéraire est en très grande majorité frappé aux types des Tétricus. Au moins 41 liaisons de coins ont été mises en évidence alors qu'il n'y en

avait aucune dans le lot étudié par S. de Roquefeuil. Ces liaisons sont issues de neuf coins de droit et de sept coins de revers (planche 3), les plus récurrents étant D1, D5, R1 et R2 (figure 4). Les liaisons les plus fréquentes sont D1-R1 (15 ex.) et D5-R2 (11 ex.). Quatre coins de droit (D1 à D4) sont associés au revers R1, avec une très grande proximité stylistique pour D1 et D4, voire D3 (œil en amande, nez triangulaire), alors que deux revers (R4 et R5) sont associés au coin de droit D7. Des ressemblances sont par ailleurs observées avec D1 (nos 19 et 739 ; planches 1 et 3) ou encore avec la paire D8-R6 (no 452 ; planche 3). L'illustration de ces monnaies permettra peut-être d'identifier de nouveaux spécimens arborant les mêmes coins, voire de mettre en évidence de nouvelles liaisons.

Coin	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9
Nombre	15	3	1	1	11	2	3	2	2
Coin	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7		
Nombre	21	11	2	2	1	2	2		

Figure 4 - Fréquence des coins de droit et de revers présentant des liaisons.

Mais l'homogénéité du dépôt est aussi métrologique, comme en témoigne le graphe présentant le diamètre des monnaies en fonction de leur masse (figure 5a). Plus précisément, trois quarts des 742 objets ont un diamètre compris entre 11,0 et 11,9 mm (figure 5b) et une masse comprise entre 0,50 et 1,09 g, avec un pic principal pour la fraction 0,80-0,89 g et un pic secondaire, trois fois plus faible, entre 1,20 et 1,39 g (figure 5c). Ces valeurs sont caractéristiques des groupes pondéraux nos 2-3 que nous avons définis à partir de monnaies et d'objets monétaires directement issus d'ateliers[12].

Les 739 antoniniens et trois flans du second lot fournissent un diamètre moyen de 11,6 mm (σ 1,4 mm) et une masse moyenne de 0,89 g (σ 0,34 g). Cette dernière valeur est légèrement plus élevée que pour les seules imitations frappées aux revers R1 et R2, mais parfaitement comparable à celle du premier lot de 113 monnaies (figure 6).

D'un point de vue technique, les objets témoignent d'une préparation des flans par débitage de bâtonnets. Toutefois, quelques spécimens résultent aussi de la découpe de réglettes, ce dont témoigne la forme quadrangulaire des pièces qui en sont issues (nos 7, 16, 120, 448, 653, 703, 671, 739 : planches 1-3), voire d'une opération de coulage pour l'un d'eux avec la présence de possibles tétons de coulée (no 364 ; planche 2). L'absence de ratés de fabrication et de seulement quatre spécimens fragmentaires, dont trois dans le lot de 2015 (nos 457-459), ainsi que la proportion relativement faible de monnaies liées par leurs coins permettent d'exclure un dépôt de rebuts destinés à la refonte.

Le trésor de Saint-Aubin-sur-Gaillon n'est pas un cas unique, mais les ensembles composés exclusivement – ou presque – d'imitations radiées, en grandes quantités et avec des caractéristiques métrologiques comparables, demeurent rares[13]. Le trésor de Reims 1922 ou 1923 est l'un des cas les plus approchants, avec plus de 3 000 exemplaires

12. Pilon 2016, p. 171-175.
13. Ceux d'Autun (Saône-et-Loire) et de Troyes (Aube), qui dépassent chacun les 100 000 imitations radiées (Le Brazidec 1996 ; Burgevin 2016, p. 279-282), relèvent d'une toute autre problématique qui pourrait être celle du décri du monnayage des empereurs dissidents gaulois (Estiot 1998, p. 198 ; Gricourt 2009, p. 632).

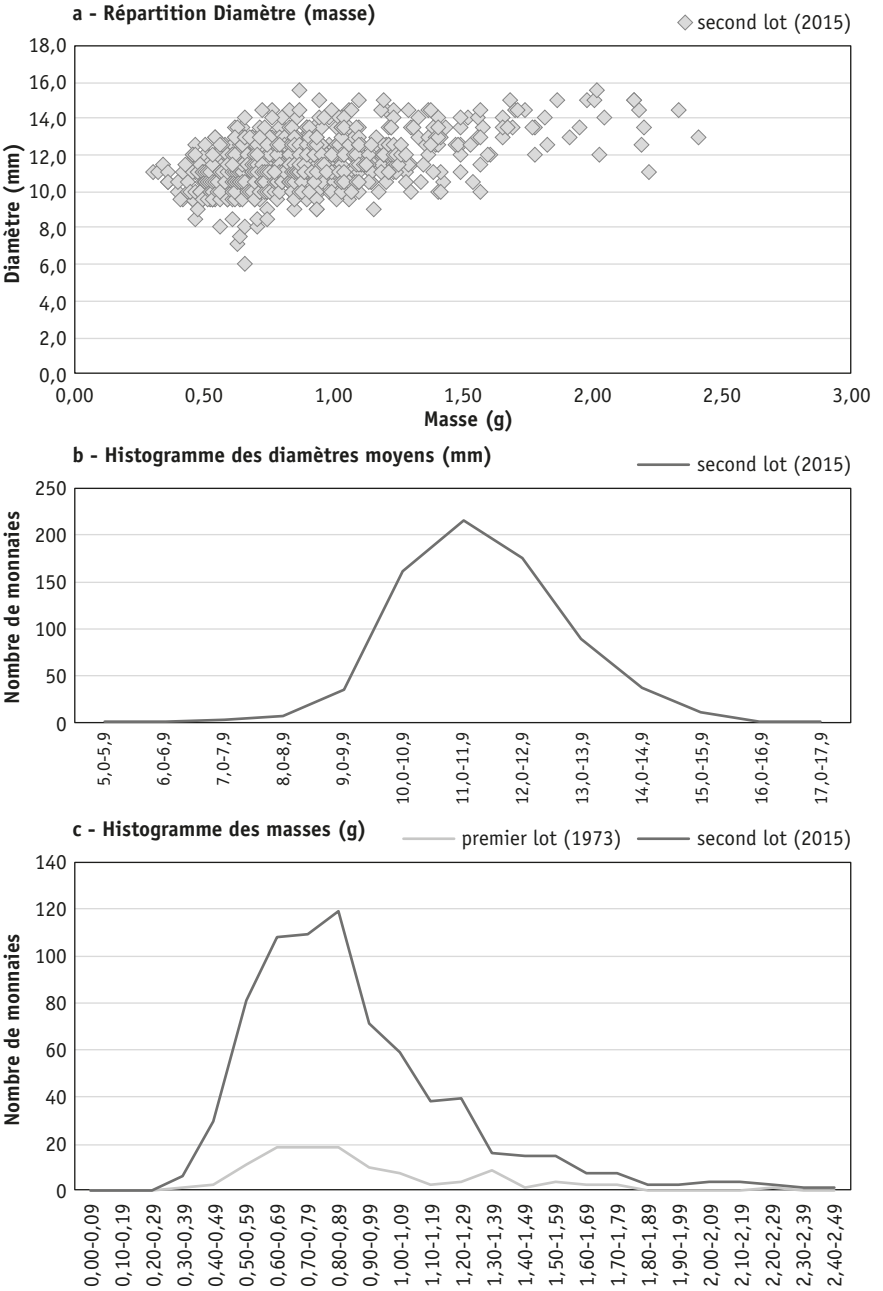

Figure 5 - Caractéristiques métrologiques des imitations radiées du trésor de Saint-Aubin-sur-Gaillon.

Ensemble considéré	Nb d'ex. utiles	Masse moyenne (g)	Écart-type (g)	Diam. moyen (mm)	Écart-type (mm)	Remarques
1er lot (1973)	112	0,91	0,33	*	*	
2nd lot (2015)	740	0,89	0,34	11,6	1,4	Antoninien officiel et flans comptés, mais pas les fragments
Série avec le revers R1	21	0,72	0,10	11,6	0,6	
Série avec le revers R2	11	0,83	0,10	11,0	0,5	

Figure 6 - Masses et diamètres moyens des monnaies du trésor de Saint-Aubin-sur-Gaillon.

de masse moyenne estimée à 0,83 g[14], tout comme celui de la région de Besné (Loire-Atlantique) qui en compte 1 534, des *minimi*[15] pour la plupart, avec des masses entre 0,40 et 1,09 g, des diamètres entre 8,5 et 12,9 mm, et de multiples liaisons de coins[16]. La fonction de tels pécules, qui résultent d'un mode de sélection bien particulier, demeure incertaine. Dans le cas de Saint-Aubin-sur-Gaillon, la proportion de liaisons d'empreintes – au moins 41 spécimens concernés sur 740, soit 5,5 % – est suffisamment faible pour indiquer que le dépôt ne provient pas d'un atelier monétaire, et assez élevée pour suggérer une provenance régionale. Les trésors contenant un nombre significatif de monnaies avec des liaisons de coins, mais sans objet monétaire qui ne pourrait circuler (résidu de découpe de flans, boudin, bâtonnet, coin) ou avec un nombre de flans réduits, témoignent en effet de l'existence d'une officine, mais sans qu'il soit possible de la localiser avec une précision suffisante par rapport au lieu de découverte[17]. Car on ne peut exclure le déplacement d'un stock de monnaies au sortir de son lieu de production, puis son enfouissement plus ou moins loin de celui-ci, surtout lorsqu'il est de faible volume et donc facilement transportable[18].

Rappelons pour conclure que la carte des 45 ateliers locaux que nous avons établie pour la seconde moitié du IIIe siècle souligne que le phénomène des imitations radiées a eu pour frontières la Loire, le Rhône (en amont de la capitale des Gaules) et le Rhin (figure 7), ce que confirment les trésors renfermant ce type de numéraire et présentant de nombreuses identités / liaisons d'empreintes, dont celui de Saint-Aubin-sur-Gaillon (Pilon 2016, p. 128-131).

Le fait que la zone de diffusion préférentielle des imitations radiées corresponde aussi à celle de leur fabrication indique qu'il ne s'agit pas de simples monnaies locales, destinées à alimenter les alentours de leur lieu de production, puisqu'elles ont irrigué un territoire vaste et précis équivalant aux Gaules Belgique et Lyonnaise, aux Germanies Inférieure et Supérieure, et aux Bretagnes Inférieure et Supérieure. Ces caractéristiques suggèrent une organisation monétaire – ou *a minima* une acceptation de celle-ci – à l'échelle de ce territoire. Et même s'il est difficile de conclure

14. Amandry 1992, p. 330-333.
15. Les *minimi* correspondent à notre groupe pondéral n° 2 (masse moyenne de 0,80 g (σ 0,18 g) : cf. Pilon 2016, p. 173).
16. Bollard, Salaün 2006.
17. Pilon 2016, p. 12.
18. Ce pourrait être le cas du petit trésor découvert à Limoges (Haute-Vienne), constitué de 27 imitations radiées dont 23 de mêmes coins de droit et de revers (de Roquefeuil 1971).

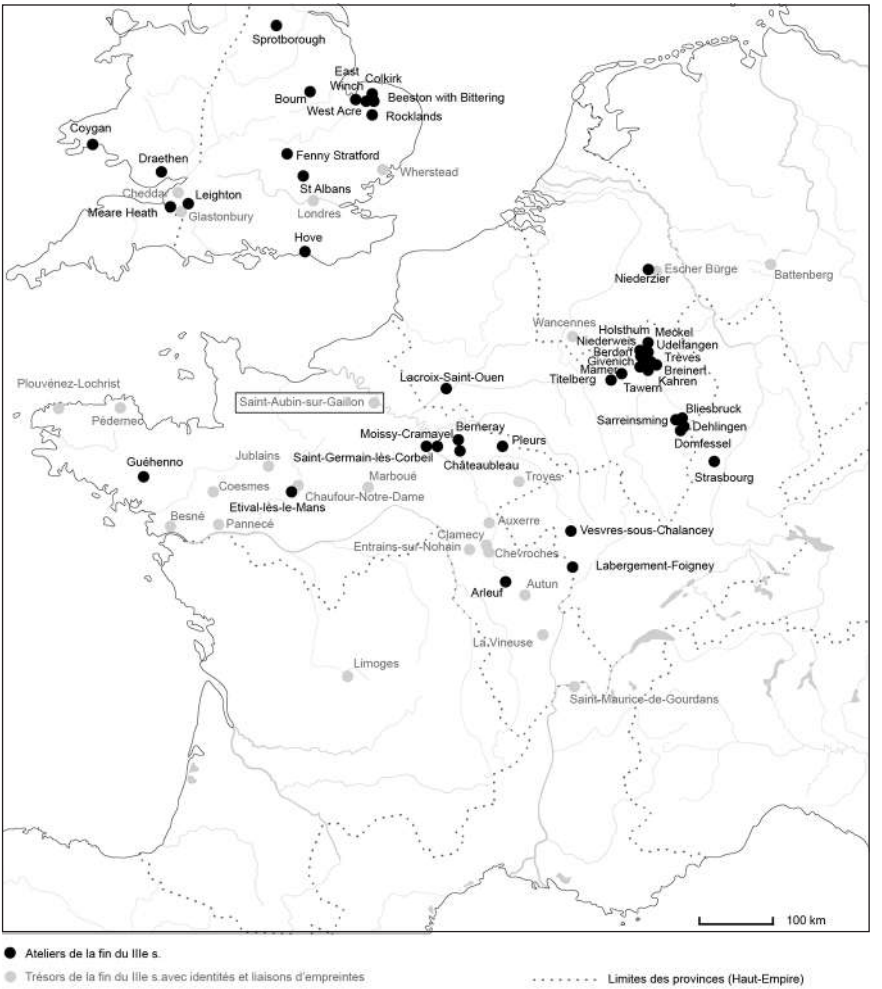

Figure 7 - Ateliers irréguliers de la seconde moitié du IIIe siècle et trésors contemporains présentant de nombreuses identités et liaisons d'empreintes (cf. Pilon 2016, p. 150).

entre initiative privée et publique, la concordance des cartes d'émission et de diffusion démontre à tout le moins une tolérance des pouvoirs et des usagers dans les provinces concernées. Car les régions voisines n'y ont de fait ni participé (absence d'ateliers et de dépôts d'importance avec des liaisons de coins multiples), ni apporté leur soutien au vu de la diffusion limitée des imitations radiées[19].

19. Pilon 2016, p. 149-153, 191-197.

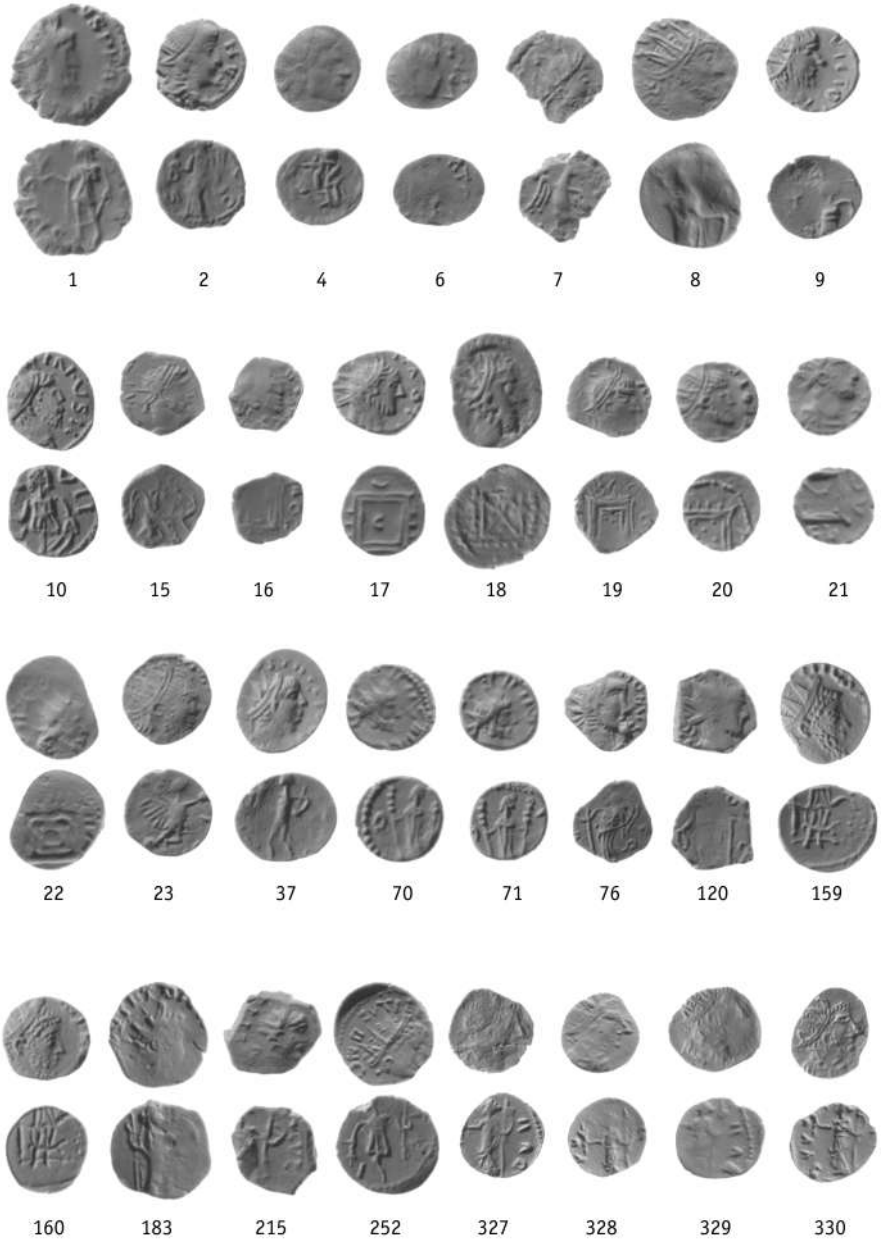

Planche 1 - Le trésor de Saint-Aubin-sur-Gaillon, lot 2015
(© D. Biasi).

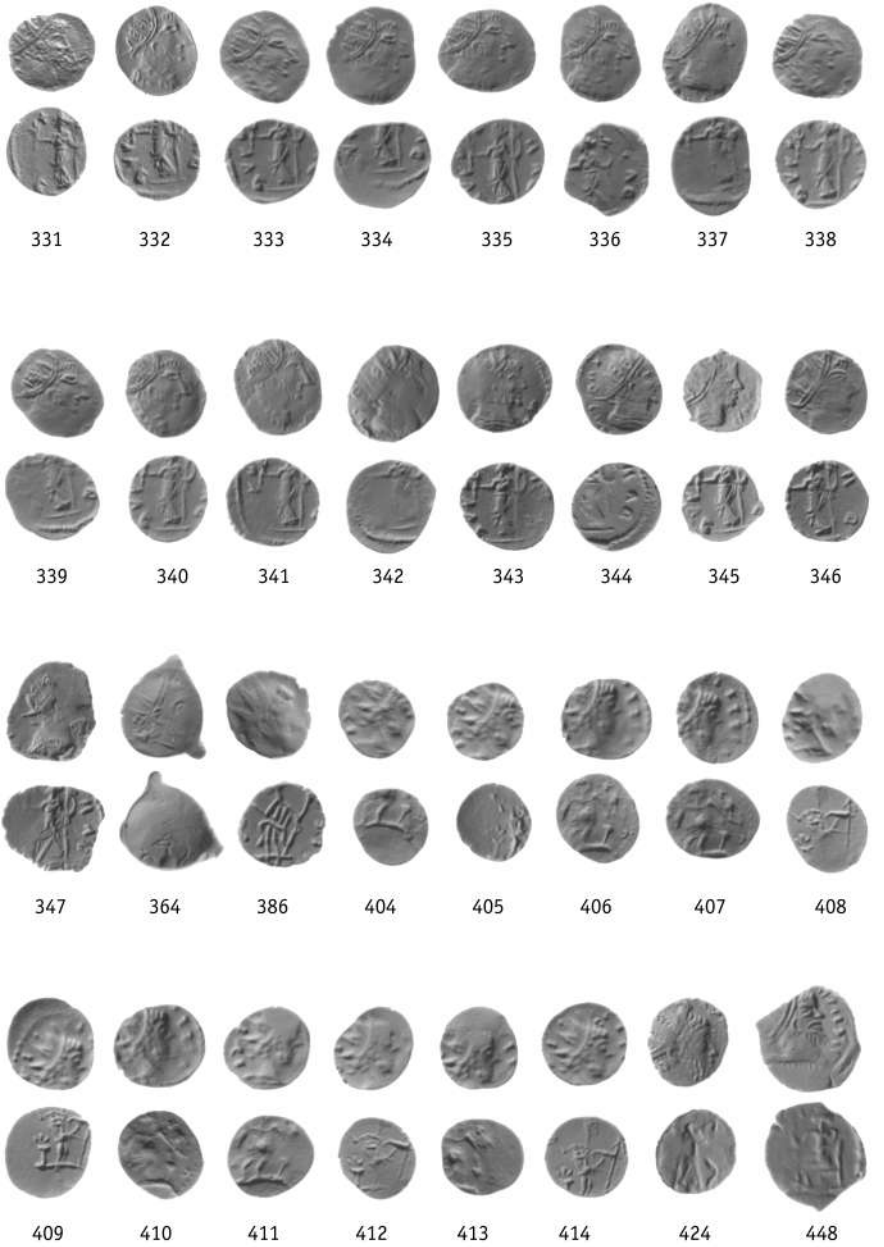

Planche 2 - Le trésor de Saint-Aubin-sur-Gaillon, lot 2015
(© D. Biasi).

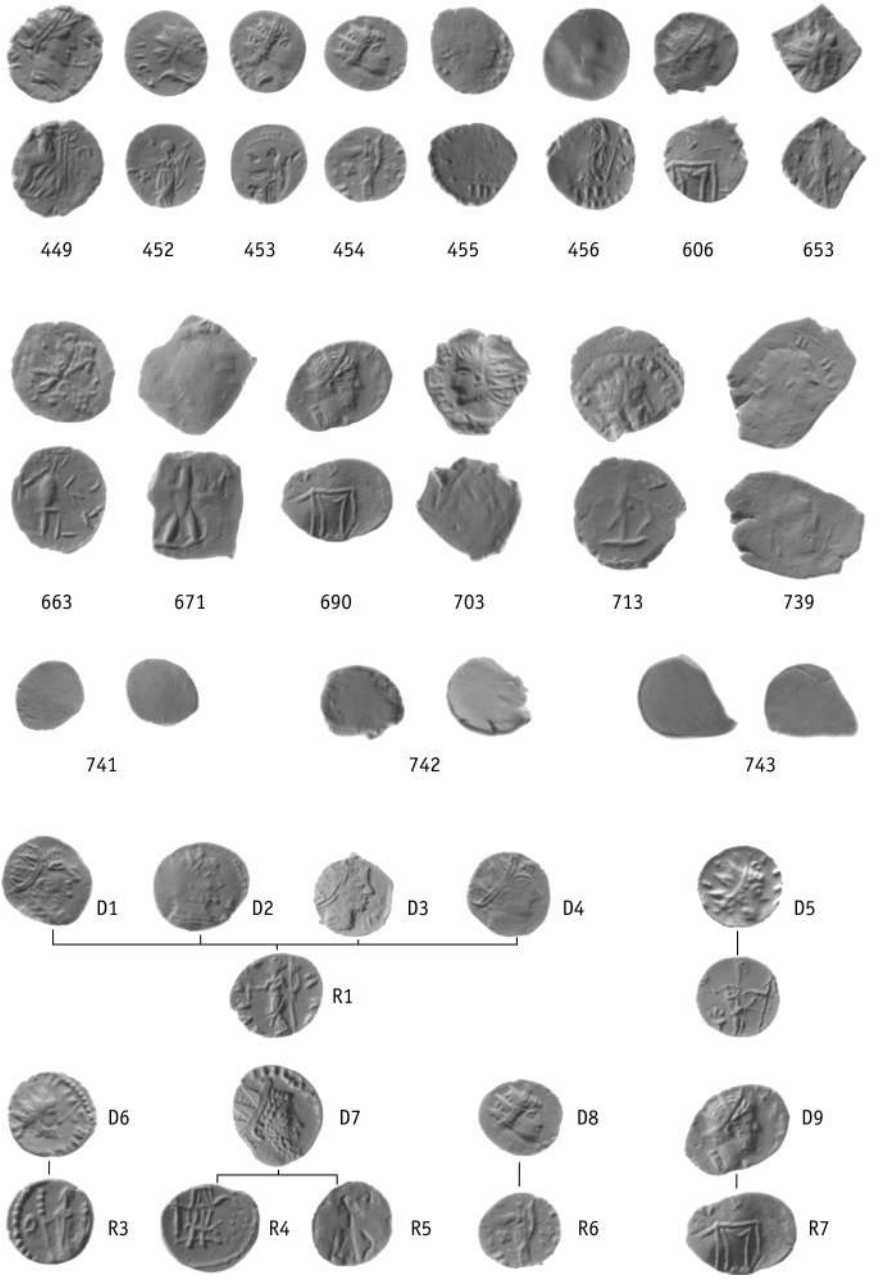

Planche 3 - Le trésor de Saint-Aubin-sur-Gaillon, lot 2015 ; liaisons de coins (© D. Biasi).

Bibliographie

AMANDRY 1992 : M. AMANDRY, Le trésor de Reims 1922 ou 1923, *BSFN*, 1992-6, p. 330-333.

BESLY, BLAND 1983 (*trésor de Cunetio*) : E. BESLY, R. BLAND, *The Cunetio Treasure. Roman Coinage of the Third Century AD*, London, 1983, 199 p.

BOLLARD, SALAÜN 2006 : I. BOLLARD, G. SALAÜN, Un dépôt de *minimi* de la fin du IIIe siècle localisé en Loire-Atlantique près de Besné, *BSFN*, 2006-6, p. 122-131.

DE BOÜARD 1974 : M. DE BOÜARD, Circonscription de Haute et Basse Normandie, *Gallia*, 32/2, 1974, p. 319-334.

BURGEVIN 2016 : A. BURGEVIN, Dépôts d'imitations urbains et atelier monétaire rural dans l'est de la Gaule, dans J. CHAMEROY, P.-M. GUIHARD (dir.), *Produire et recycler la monnaie au Bas-Empire, 1res Rencontres internationales de numismatique (15-16 mai 2014, Mainz), RGZM Tagungen*, 29, p. 279-290.

CLIQUET 1993 : D. CLIQUET, *L'Eure 27*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (M. PROVOST [dir.], *Carte archéologique de la Gaule*), 285 p.

ELMER : G. ELMER, Die Münzprägung der gallischen Kaiser in Köln, Trier und Mailand, *Bonner Jahrbücher*, 146, 1941, p. 1-106, pl. 1-12.

ESTIOT 1998 : Le trésor de Troussey (Meuse) : 5 864 antoniniens et *nummi*, 303 AD, *TM*, XVII, 1999, p. 181-303, pl. XXII-LI.

GRICOURT 2009 : D. GRICOURT, Deuxième section : Commentaires numismatiques, dans D. GRICOURT, J. NAUMANN, J. SCHAUB, *Le Mobilier numismatique de l'agglomération secondaire de Bliesbruck (Moselle), fouilles 1978-1998*, Paris, Errance (coll. Blesa, 5), p. 532-752.

JAHIER 2001 : I. JAHIER (dir.), *Saint-Aubin-sur-Gaillon, Haute-Normandie, Eure (27). Rue des Brûlins – Lieu dit Les Doguets. Un ensemble funéraire ou votif du Haut-Empire sur un substrat de l'Âge du fer. Rapport final d'opération – Diagnostic archéologique*, Inrap, 2011, 120 p.

LE BRAZIDEC 1996 : M.-L. LE BRAZIDEC, *Trésor de Troyes 1994, Porte de Chaillouet, Étude de trois lots prélevés en différents points de l'ensemble (rapport préliminaire inédit)*, Paris, BNF / AFAN, 219 p.

LORIOT, SCHEERS 1985 : X. LORIOT, S. SCHEERS, *TAF*, IV, 1985, 123 p.

PILON 2016 : F. PILON, *L'atelier monétaire de Châteaubleau. Officines et monnayages d'imitation du IIIe siècle dans le nord-ouest de l'Empire*, Paris, éd. du CNRS (coll. Suppl. à *Gallia*, 63), 294 p.

RIC : *The Roman Imperial Coinage:* V : P.H. WEBB, *Valerian to Florian*, London, 1927, 424 p., 12 pl. (1) ; *Probus to Amandus*, London, 1933, 701 p., 20 pl. (2).

DE ROQUEFEUIL 1971 : S. DE ROQUEFEUIL, Monnaies romaines provenant des fouilles de Limoges (Haute-Vienne), *BSFN*, 8, p. 100-102.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 05 JANVIER 2019

Président : Mme Catherine Grandjean présidente de la SFN.

Membres présents : Mmes et MM. M. Amandry, M. Bompaire, P. Bourrieau, Fr. Boursier, Chr. Charlet, J. Dharmadhikari, G. Gautier, E. Hiriart, P.-O. Hochard, A. Hostein, Y. Jézéquel, H. de Labriffe, C. Morrisson, S. Nieto-Pelletier, A. Ronde, L. Schmitt, N. Verzéa, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Membres excusés : Mmes et MM. A. Bourgeois, O. Charlet, Fr. Duyrat, J.-P. Garnier, J. Jambu, Fr. Joyaux, Ph. Mathieu, Ph. Schiesser, A. Suspène.

La présidente adresse à l'assemblée et à l'ensemble des membres de la Société française de Numismatique ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

BSFN

Le procès-verbal de la séance de septembre (73-7) est soumis au vote de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

M. Pierre-Olivier Hochard prend la parole pour préciser que les problèmes de routage rencontrés récemment sont en voie de résolution.

Candidatures

Deux nouvelles candidatures sont présentées : celle de M. Olivier Bordeaux, de Chambéry, parrainée par Michel Amandry et Osmund Bopearachchi, et celle de M. Kévin Charrier, de Marigny-le-Cahouët, parrainée par Antony Hostein et le Bureau.

Annonces

La présidente donne quelques précisions sur le calendrier des séances ordinaires prochaines de la SFN : le prix Babut 2018 de la SFN sera remis lors de la séance ordinaire de février ; l'assemblée générale se tiendra le samedi 2 mars dans la salle Walter Benjamin de l'INHA ; la séance ordinaire d'avril est réservée aux doctorants en numismatique ; les Journées numismatiques de Nîmes sont en cours de préparation et la présidente lance un appel à communications, en précisant que seules 10 communications seront publiées dans le *BSFN* de juin (d'autres communications sont possibles, mais seront publiées ultérieurement sous forme de correspondance).

M. Antony Hostein prend la parole pour rappeler que, le 17 janvier prochain, dans le cadre de son séminaire de numismatique en commun avec celui de François de Callataÿ, une conférence sera prononcée par Mme Marie-Christine Marcellesi et portera sur « La métrologie et les dénominations des monnayages grecs (époques classique, hellénistique et impériale) ».

La présidente donne enfin la parole à M. Christian Charlet qui annonce que la journée en hommage à Jean Babelon est reportée au 9 février, toujours à l'École des Chartes.

Communications

MM. Eneko Hiriart, Georges Gautier, Christian Charlet (avec Jean-Yves Kind) et René Wack (avec Arnaud Clairand) prononcent tour à tour leur communication. À l'issue de celles-ci, la présidente remercie les orateurs et l'assemblée, puis déclare la séance close.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2019

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justicatif)	2 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	34 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0520 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Catherine GRANDJEAN
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD
(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie Corlet

9 770037 934005